

Pour une offre
plus simple,
plus accessible
et plus efficace

SOMMAIRE

Éditos

4

01. LES ESSENTIELS

Chiffres clés

8

Temps forts

10

02. TRANSFORM'ACTION, ACCÉLÉRATEUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Transform'Action : un plan pour mieux servir

16

03. MISSIONS ET RÉSULTATS

Mission 1 : proposer des aides et des prestations pour les personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariées ou travailleurs indépendants, afin de compenser leur handicap

20

Mission 2 : sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur engagement inclusif

22

Mission 3 : former et outiller les référents handicap : un levier clé de transformation

24

Mission 4 : accompagner les organismes de formation à être plus accessibles

26

Mission 5 : participer à la politique publique emploi/handicap, piloter et financer des acteurs comme les Cap emploi

28

Mission 6 : soutenir l'innovation et la recherche, produire des données emploi et handicap

30

04. UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE

Une gouvernance collective au service de l'inclusion

34

Une relation de confiance avec l'État

36

05. UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉS

Un écosystème de partenariats pour l'inclusion

40



**Christian Ploton,
Président de l'Agefiph**

Remettre le bénéficiaire au cœur de l'action

L'Agefiph agit chaque jour pour une ambition simple et essentielle : permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder à l'emploi, de s'y maintenir et d'y évoluer dans des conditions dignes et équitables. Cette ambition est le fil conducteur de notre action collective, mais aussi l'exigence qui nous oblige en permanence.

Le présent rapport d'activité témoigne de l'intensité et de la diversité des actions menées en 2025. Il rend compte d'une offre riche, de partenariats solides, d'engagements financiers significatifs et du professionnalisme des équipes de l'Agefiph, sur l'ensemble des territoires. Il reflète également une année charnière, marquée par la mise en œuvre du plan Transform'Action, destiné à rendre notre action plus lisible, plus fluide et plus efficace.

Pour autant, nous le savons : une action réussie ne se mesure pas uniquement à la qualité de son organisation ou à la robustesse de ses dispositifs, mais à l'expérience réelle vécue par ses bénéficiaires. Être utile, c'est d'abord être compréhensible. Être efficace, c'est être accessible. Être légitime, c'est répondre concrètement aux besoins des personnes et des employeurs, là où ils se trouvent, au moment où ils en ont besoin.

C'est pourquoi nous avons engagé une transformation profonde de notre manière d'agir. Simplifier nos offres, clarifier nos missions, mieux coopérer avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et du handicap : ces choix structurels n'ont qu'un seul objectif, mieux servir les bénéficiaires, quels que soient leur situation, leur parcours ou leur territoire.

Malgré les progrès accomplis, l'accès à nos aides peut encore apparaître complexe, les parcours parfois fragmentés, et certains publics demeurent plus difficiles à atteindre. Ces constats sont des réalités à affronter collectivement. Ils fondent notre responsabilité et orientent nos priorités pour les années à venir.

Ce rapport montre ce qui fonctionne, ce qui progresse, mais aussi les transformations en cours et celles qu'il nous faudra poursuivre.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à saluer l'engagement des équipes de l'Agefiph, de nos partenaires et de l'ensemble des acteurs qui, chaque jour, contribuent à construire un marché du travail plus inclusif. C'est collectivement, dans le dialogue et l'exigence, que nous continuerons à faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap.



Caroline Dekerle, Directrice générale de l'Agefiph

Lorsque je suis arrivée à l'Agefiph en septembre 2025, j'ai souhaité aller à la rencontre des équipes, au siège comme dans les délégations régionales. J'y ai trouvé des femmes et des hommes engagés, experts, profondément attachés à une mission qui fait sens. J'y ai trouvé aussi une attente forte : celle d'un nouvel élan. Non pas pour changer de cap, mais pour mieux expliquer ce que nous sommes et ce que nous rendons possible.

Car l'Agefiph dispose d'atouts considérables. Une offre de services riche. Des savoir-faire reconnus. Des équipes investies. Des partenaires solides. Mais j'ai aussi fait le constat que si le nom de l'Agefiph est connu de tous, rares sont ceux capables d'expliquer concrètement tout ce que nos collaborateurs réalisent au quotidien. Dans un environnement qui évolue rapidement, cela devient un enjeu majeur.

De nouveaux acteurs prennent place, les organisations évoluent, les attentes des personnes en situation de handicap, des employeurs et de nos partenaires se renforcent. Dans ce contexte, l'Agefiph ne peut pas seulement être reconnue. Elle doit faire la preuve, chaque jour, de son utilité concrète. Elle doit être plus simple, plus accessible et plus efficace pour assumer ce qu'elle est : un acteur incontournable de l'emploi et du handicap.

C'est le sens de la démarche Transform'Action engagée dès la fin 2025 et portée tant par nos collaborateurs, que notre Conseil d'administration et nos partenaires sociaux. Une démarche construite avec l'ensemble des équipes, en cohérence avec le plan stratégique, pour mieux le rendre opérationnel. Cette transformation répond à deux enjeux principaux : retravailler notre offre pour une meilleure appropriation par les personnes, les entreprises et les organismes de formation, mais aussi optimiser nos process internes pour renforcer notre efficacité collective et la qualité de service rendue.

Des groupes de travail internes ont démarré dès 2026 avec pour ambition de proposer des évolutions concrètes et opérationnelles qui, avant d'être déployées, seront évidemment challengées par les personnes en situation de handicap, les entreprises et nos partenaires.

Mais avant d'optimiser notre offre, il a fallu s'accorder sur comment définir et expliquer avec des mots simples, notre raison d'être et nos 6 missions cœur qui structurent ce rapport d'activité. Ces travaux étaient indispensables, car je constate que trop d'entreprises ignorent encore que nous pouvons les accompagner pour construire avec elles de véritables plans d'actions handicap; que des personnes en situation de handicap découvrent parfois par hasard qu'elles peuvent s'appuyer sur un réseau de prestataires spécialisés, par type de handicap, pour compenser leur handicap au travail; et que certains de nos partenaires ne savent pas que nous sommes le premier financeur des Cap emploi.

Le présent rapport d'activité rend compte de ce que l'Agefiph a accompli en 2025. Il met en avant des résultats, des partenariats, des innovations, des dynamiques utiles. Mais il raconte aussi une année charnière : celle où nous avons commencé à mieux définir l'Agefiph pour mieux la projeter dans l'avenir.

Je veux ici saluer très chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'Agefiph, au siège comme en région, en métropole comme en outre-mer. Engager une transformation peut bousculer, mais je sais pouvoir compter sur l'ensemble des Agefiphien et leur volonté de construire avec nos partenaires une Agefiph plus simple, plus accessible et plus efficace.



01

LES ESSENTIELS

LA SITUATION DE L'EMPLOI

Nombre de personnes handicapées en emploi

1 405 000 (+ 4 % par rapport à 2024)

Personnes handicapées maintenues dans l'emploi dans le secteur privé

24 258 (+ 5 % par rapport à 2024)

Taux de chômage des personnes handicapées

(SOURCE DARES – JUIN 2026)

11,5 % (- 0,5 pt par rapport à 2024)

Rappel pour l'ensemble de la population : 7,7 %

Taux d'activité des personnes handicapées

(SOURCE DARES – JUIN 2026)

47 % (+ 1 pt par rapport à 2024)

Rappel pour l'ensemble de la population : 75 %

LA RÉPONSE À L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH) EN 2024

(SOURCE DARES – NOVEMBRE 2025)

Entreprises assujetties

111 263 (- 0,90 % par rapport à 2023)

Taux d'emploi légal, en équivalent temps plein, dans les entreprises de 20 salariés et plus¹

5,1 % (+ 0,2 pt par rapport à 2023)

Entreprises ayant un taux d'emploi supérieur ou égal à 6 %

35 % (+ 4 pts par rapport à 2023)

Entreprises n'employant aucune personne en situation de handicap

28 % (- 1 pt par rapport à 2023)

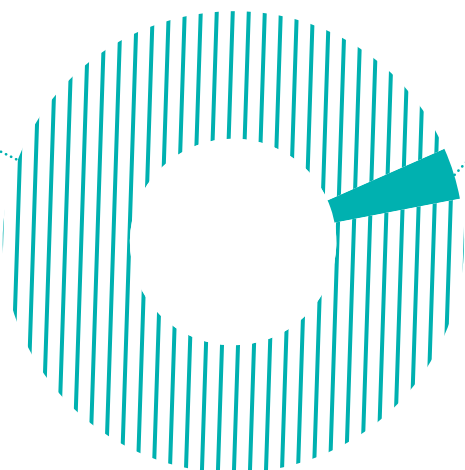
1. Le taux prend en compte une majoration pour l'emploi de salariés en situation de handicap âgés de 50 ans et plus.

LES RESSOURCES DE L'AGEFIPH

584,6 M€

563,7 M€

de contribution des entreprises
au titre de l'OETH



20,9 M€

d'autres ressources
(produits financiers
et cofinancement d'actions
par l'État et le FIPHFP)

LES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

80% du budget est directement mobilisé pour accompagner les personnes en situation de handicap, les entreprises et les organismes de formation :

127,8 M€

financement des
Cap emploi + Comète

50 M€

financement des
entreprises adaptées

10,1 M€

financement des plateformes
emploi accompagné



102,4 M€

accompagnement
des entreprises

14,1 M€

formation des salariés
des entreprises adaptées
(PIC EA)

152,4 M€

aides et prestations
pour les personnes

MESURE DE LA SATISFACTION

97%

taux de satisfaction **des personnes en situation de handicap** bénéficiaires des aides ou des prestations de l'Agefiph (stable par rapport à 2024)

98%

taux de satisfaction **des entreprises** bénéficiaires des aides ou des prestations de l'Agefiph (stable par rapport à 2024)

01 Janvier

Santé mentale grande cause nationale : l'Agefiph se mobilise avec :

- Une publication « Santé mentale, emploi et handicap. État des lieux et perspectives ».
- Des outils : Activ Box, modules de professionnalisation.
- Des événements labellisés « grande cause nationale » sur l'ensemble du territoire.

02 Février

Loi Handicap : 20 ans de progrès

- **3 millions**
de personnes reconnues handicapées en France, contre 1,3 million en 2005.
- **1,2 million**
de personnes handicapées en emploi. Deux fois plus qu'en 2005.
- **12%**
des personnes handicapées au chômage, contre 17% en 2005.
- **3 millions**
de personnes formées, recrutées, qualifiées ou maintenues dans l'emploi grâce à l'appui de l'Agefiph et du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Le Service Civique pour tous

L'Agefiph et l'Agence du Service Civique signent une convention pour améliorer l'accès des jeunes en situation de handicap aux projets citoyens.

03 Mars

5 000 référents handicap à Marseille

Les 13 et 14 mars, la 6^e Université du Réseau des Référents Handicap transforme l'Orange Vélodrome de Marseille en laboratoire d'idées. Près de 5 000 professionnels échantent pour faire progresser l'inclusion dans le monde du travail.



03 Mars (suite)

7%

des cadres sont en situation de handicap et seuls 2% sont déclarés dans les entreprises. Peut mieux faire! L'Agefiph et l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec) renouvellent leur partenariat afin d'agir davantage auprès des entreprises et des territoires.



04 Avril

Moteur!

L'Agefiph s'associe à la 4^e édition de l'appel à projets «Les uns et les autres» du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

OBJECTIF : Soutenir l'insertion des professionnels en situation de handicap des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation et jeu vidéo.

RÉSULTATS : 14 projets lauréats dont le film «Elle entend pas la moto».

06 Juin

1 million d'euros pour l'innovation dans l'emploi

L'Agefiph lance un appel à manifestation d'intérêt consacré au thème Handicap et emploi, sur la période 2025–2027. Ouvert en continu, il permet de soutenir et d'apporter un soutien massif en ingénierie à des projets innovants sur les territoires. Sa dotation pour 2025 s'élève à 1 million d'euros.

Activ'Challenge : participation record

Du 2 au 20 juin, la 5^e édition de ce défi ludique en ligne mobilise les entreprises autour du handicap dans l'emploi.

Un succès :

- 35 000 participants
- 1 200 entreprises engagées



09 Septembre

Arrivée de Caroline Dekerle, nouvelle directrice générale de l'Agefiph

Engagée depuis des années pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, Caroline Dekerle est nommée directrice générale de l'Agefiph par le Conseil d'administration. Le 16 septembre, Caroline Dekerle prend officiellement ses fonctions de directrice générale. Elle entreprend un tour de France pour échanger en proximité avec les 500 collaborateurs présents dans les 14 délégations régionales, comme au siège.

10 Octobre

L'excellence professionnelle récompensée

Du 16 au 18 octobre, avec le soutien actif de l'Agefiph, **38 personnes en situation de handicap** participent à la compétition nationale des métiers WorldSkills à Marseille. **24 compétiteurs** remportent une médaille d'or ou d'argent et rejoignent l'équipe de France Abilympics. Une belle reconnaissance pour des parcours souvent semés d'obstacles.



Bootcamp innovation et premiers trophées

Le 16 octobre à Paris, l'Agefiph réunit près de 200 partenaires pour la 5^e édition de son Bootcamp innovation sur le thème de l'intelligence artificielle. À cette occasion, le palmarès des premiers Trophées de l'innovation Emploi & Handicap est dévoilé.

11 Novembre

Une semaine pour l'égalité dans l'emploi

Du 17 au 23 novembre, la 29^e édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées se déroule sur le thème « Handicaps et emploi, l'égalité pour toutes et tous! ». Partout en France, des centaines d'événements sensibilisent aux enjeux de l'inclusion professionnelle.



19 000

employeurs ont rejoint la communauté des **Activateurs de progrès** avec une conviction partagée : **inclure les personnes handicapées fait progresser les entreprises et la société.**



Lancement de la démarche de transformation de l'Agefiph

Lors d'un séminaire fondateur, l'ensemble des managers engage la réflexion sur la raison d'être et les 6 missions cœur de l'Agefiph qui seront ensuite validées par le Conseil d'administration après avis du CSE. C'est sur cette base que sont déterminés les premiers groupes de travail qui ont démarré en 2026 et feront des propositions concrètes pour simplifier l'offre de service de l'Agefiph dans le cadre d'une démarche globale de transformation baptisée « Transform'Action ».

12 Décembre

Former pour mieux inclure

Les modules de formation Agefiph sur l'emploi et le handicap sont désormais accessibles directement, via le portail de l'Académie France Travail, à tous les professionnels du Réseau pour l'Emploi : France Travail, Missions locales, Cap emploi, Apec...

Fin des accords agréés de branche : une transition accompagnée

À partir du 1^{er} janvier 2026, avec la fin des accords de branche agréés, les employeurs du médicament et du secteur sanitaire, social et médico-social verseront leur contribution à l'Agefiph. Ils bénéficieront ainsi, comme toutes les entreprises, de l'ensemble des aides de l'Agefiph.

Pour préserver la dynamique de branche et valoriser une expertise sectorielle reconnue, l'Agefiph conclut un partenariat expérimental avec les structures handicap des deux branches (l'OETH et le LEEM). Celles-ci accompagneront l'engagement des employeurs de leurs secteurs, celles de plus de 250 salariés, dans la co-construction et la mise en œuvre de politiques handicap structurées, sur la base de l'offre de services de l'Agefiph.





02

TRANSFORM'ACTION, ACCÉLÉRATEUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

Transform'Action : un plan pour mieux servir

L'écosystème de l'emploi et du handicap évolue : nouveaux acteurs, nouvelles organisations, nouvelles attentes. Dans ce contexte, l'Agefiph accélère sa transformation pour être plus simple, plus accessible et plus efficace, et ainsi renforcer son impact.

Notre raison d'être

« Développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé en France. »

3 AMBITIONS À UN HORIZON 2027

1

Simplifier l'offre pour un positionnement clair lisible et différenciant.

2

Optimiser l'organisation pour développer son efficacité collective, son efficience et son impact.

3

Fluidifier les process pour les dysfonctionnements du quotidien.

1 OBJECTIF

Faire rayonner l'Agefiph, légitimer notre rôle et amplifier notre impact au service de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Chaque action du plan Transform'Action prépare aussi la future stratégie de l'Agefiph pour 2028. Les travaux en cours permettent de construire l'avenir.

6 MISSIONS

1

Proposer des **aides** et des **prestations pour les personnes en situation de handicap**, demandeurs d'emploi, salariées ou travailleurs indépendants, afin de compenser leur handicap : près de **86 500 aides** accordées en 2025.

2

Sensibiliser et **accompagner les entreprises** de toute taille dans leur engagement inclusif : plus de **2 200 nouvelles entreprises accompagnées**, dont 1 000 avec un plan d'action handicap en 2025.

3

Former et outiller les référents handicap : **plus de 11 000 référents handicap** en entreprises, en centres de formation, dans les syndicats et les OPCO, formés, outillés et constitués en un réseau national.

4

Accompagner les organismes de formation pour être accessibles à tous : **3 000 organismes de formation** ordinaires accompagnés en 2025.

5

Participer à la politique publique emploi/handicap, piloter et **financer** des acteurs comme les **Cap emploi** : Agefiph 1^{er} financeur des **98 Cap emploi** et cofinanceur principal des **98 plateformes emploi accompagné**.

6

Soutenir l'innovation et la recherche, **produire des données** emploi et handicap : une **trentaine de projets innovants** appuyés et financés en 2025.

POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

L'Agefiph est largement reconnue, mais ses actions restent encore insuffisamment visibles. Ces évolutions visent à présenter concrètement nos interventions, à rendre notre offre et nos missions plus claires pour tous, et à valoriser ce que nous apportons aux personnes en situation de handicap, aux employeurs, aux organismes de formation et aux partenaires.



03

MISSIONS ET RÉSULTATS

Proposer des aides et des prestations pour les personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariées ou travailleurs indépendants, afin de compenser leur handicap

Pour favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels (recrutement, accès à la formation, évolution professionnelle et maintien en emploi), l'Agefiph propose des aides financières et des prestations d'accompagnement destinées à compenser les conséquences du handicap.

EN CHIFFRES

86 500

aides et prestations financées dont :

56 300

aides

30 200

prestations conseils spécialisés
(« appuis spécifiques »)

Principaux besoins pris en charge

- **Aménagement de la situation de travail** : étude ergonomique, analyse du besoin et préconisation d'aménagement, financement de matériel adapté, acquisition de logiciels...
- **Aide humaine** : auxiliaire professionnel pour réaliser un geste professionnel, interprétariat...
- **Accès et maintien dans l'emploi** : aides à l'intégration et au maintien dans l'emploi dont sensibilisation de l'équipe, tutorat à durée déterminée, prime apprentissage.
- **Création d'entreprise** : subvention et conseils d'experts.
- **Mobilité et déplacements professionnels** : financement de solutions de transport et d'adaptation de véhicule.

Une volonté de faciliter la connaissance de nos aides

Afin de faciliter la recherche et la mobilisation de nos aides, leur présentation sur le site internet de l'Agefiph a été revue.

- Sur la page d'accueil des entrées claires par publics : personne handicapée, employeurs, acteur de la formation, conseiller professionnel, partenaires sociaux et acteurs de la santé.
- Pour chaque public des aides classées par projets.
- Une présentation simplifiée et illustrée de chaque aide.

Ces travaux de simplification se poursuivent en 2026.



**Marie Delhayé, chargée d'Études
et Développement
Délégation Pays de la Loire à Nantes**

« Notre offre de compensation du handicap restait encore trop peu connue des conseillers à l'emploi. En 2025, avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), nous avons organisé des rencontres pour présenter les études ergonomiques, la plateforme de prêt de matériels et le service d'appuis spécifiques. À partir de cas pratiques, les échanges ont permis d'aider les conseillers à prescrire les solutions adaptées et à en comprendre les bénéfices. »

Zoom sur les prestations conseils spécialisées : nos Appuis Spécifiques (AS)

Les salariés comme les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de conseils d'experts, spécialisés par typologie de handicap (AS auditif, AS visuel, AS cognitif etc), sélectionnés par l'Agefiph. Ils évaluent le besoin de compensation de la personne et font des préconisations personnalisées d'aménagement.

En 2025, plusieurs actions ont été menées pour améliorer la qualité des appuis spécifiques :

- La plateforme numérique de demandes a été stabilisée et rend désormais plus simple le suivi des demandes, l'accès aux informations, sur les solutions disponibles, ainsi que la coordination avec les prescripteurs et prestataires.
- L'offre de services a été adaptée en continu pour mieux répondre aux besoins concrets des personnes, des employeurs et des conseillers à l'emploi, notamment en améliorant les modalités de restitution et d'échange d'informations.

3 nouvelles plateformes de prêt de matériel : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire

Les plateformes de prêt mettent à disposition gratuitement sur une durée déterminée des matériels adaptés pour permettre aux personnes de se former et d'accéder à l'emploi. Un service particulièrement utile pour tester du matériel ou pour en bénéficier ponctuellement le temps d'un CDD, d'une mission d'intérim ou d'une formation.

L'OBJECTIF : une couverture nationale complète en 2026, avec l'ouverture prévue des plateformes à Mayotte et en Île-de-France.

Bon à savoir

Des travaux d'harmonisation du fonctionnement et de financement des plateformes de prêt sont en cours. L'objectif est notamment de couvrir tous les types de handicap et garantir à chaque personne un accès équitable aux équipements dont elle a besoin.

Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur engagement inclusif

En 2025, l'Agefiph a renforcé son accompagnement de l'engagement des entreprises pour transformer leur volonté d'agir en résultats concrets et durables. Notre ambition : permettre à chaque entreprise, quel que soit son niveau de maturité, de passer du « je veux m'engager » au « je sais comment faire », en somme de passer de l'intention à l'action.

EN CHIFFRES

2 455

entreprises nouvelles accompagnées

1 042

entreprises nouvelles engagées dans un plan d'action handicap structuré avec des objectifs à atteindre

Un accompagnement conseil structuré et orienté résultats

L'Agefiph accompagne **toutes les entreprises**, quels que soient leur taille et leur niveau de maturité, avec une offre adaptée à leur réalité.

Selon les besoins identifiés, le conseiller Agefiph propose **un accompagnement adapté : diagnostic flash ou approfondi, élaboration d'une feuille de route thématique** – par exemple sur le maintien en emploi – ou un accompagnement à la construction d'un **véritable plan d'action handicap structuré**.

Ce plan peut s'inscrire dans la durée et définir des objectifs pluriannuels, tels que :

- la sensibilisation des équipes,
- la formation des managers,
- le recrutement de candidats en situation de handicap,
- ou encore le maintien en emploi et l'évolution de carrière des salariés.

L'espace emploi du site agefiph.fr au service du recrutement

En 2025 :

- 12 240 employeurs inscrits dont 922 nouveaux
- 162 228 profils candidats dont 31 253 nouveaux
- 2,3 millions d'offres publiées



**Thibaut Marion, chargé d'Études
et Développement
Délégation Régionale
Hauts-de-France – Amiens**

« Avec plusieurs entreprises, nous avons créé la Fresque du handicap en emploi, un outil de sensibilisation qui invite une dizaine de participants à analyser les impacts du handicap en entreprise et à imaginer des solutions concrètes. En 2025, j'ai animé plusieurs sessions auprès de référents handicap pour leur permettre de se l'approprier et de la déployer. Le succès des formations confirme la pertinence de cet outil. »

Des outils pour accompagner l'engagement des entreprises

L'Agefiph met à disposition des employeurs une gamme d'outils simples et opérationnels pour faciliter leur engagement inclusif, à chaque étape de leur démarche.

- **Autodiag Emploi Handicap rénové** : outil gratuit développé avec le FIPHFP, il permet d'évaluer sa politique handicap, de se situer, d'identifier ses axes de progrès et construire un premier plan d'action personnalisé.
- **Espace emploi Agefiph** : dédié au sourcing de candidats en situation de handicap, il permet aux employeurs de publier des offres d'emploi et de diversifier leur sourcing.
- **HandiMatch** : réservé aux entreprises « handi-engagées » dont font partie celles accompagnées par l'Agefiph, cet outil, développé avec France Travail, permet la mise en relation sur le site internet de France Travail entre recruteurs engagés et candidats en situation de handicap.
- **Simulateur OETH** : utile pour estimer sa contribution OETH, mieux comprendre les leviers de réduction et d'anticiper ses obligations.

Ces outils permettent aux entreprises de passer plus facilement de l'intention à l'action.

Zoom sur la Convention de services

L'Agefiph a développé un service dédié aux grands comptes pour leur permettre un accès simplifié et adapté aux aides de l'Agefiph comprenant notamment :

- Un interlocuteur national privilégié.
- Un accès facilité aux aides avec une enveloppe globale financière autonome pour éviter un dépôt de dossier par salarié.

La Convention de services constitue une modalité permettant de faciliter l'accès à l'offre Agefiph.



Former et outiller les référents handicap : un levier clé de transformation

Les référents handicap sont des acteurs essentiels de l'inclusion. Ils interviennent en entreprise – où leur désignation est obligatoire dans les structures de plus de 250 salariés – mais aussi dans les organismes de formation, les OPCO et les organisations syndicales. L'Agefiph anime le premier réseau national dédié, pour les professionnaliser, les outiller et leur permettre d'agir concrètement au quotidien.

EN CHIFFRES

Plus de **11 400**
référents handicap accompagnés

19 000
membres de la communauté
#Activeurs de progrès

72 000
modules de formation suivis dont :

26 522
suivis par des entreprises

25 168
suivis par des acteurs de la formation

20 310
suivis par d'autres acteurs

50
modules de formation disponibles
gratuits et en libre accès

Une offre de formation concrète et accessible

Le service en ligne d'appui à la professionnalisation de l'Agefiph vise à renforcer les compétences des référents handicap. Il s'adresse, plus largement, à tous les acteurs de l'emploi et de la formation sur les sujets emploi handicap. En 2025, le service s'est fortement développé avec 45 519 comptes utilisateurs (contre 28 183 en 2024).

Nouveau :

- 17 modules de formation actualisés et 11 créés sur les thèmes de la santé mentale, l'autisme, l'accessibilité numérique,...
- L'interconnexion avec l'Académie France Travail permet un accès facilité à tous les conseillers à l'emploi.

Des outils de sensibilisation

L'Agefiph développe des outils de sensibilisation permettant de mieux comprendre les situations de handicap au travail et d'adopter les bons réflexes managériaux et collectifs. Parmi ces outils :

- **Handipoursuite** : pour déconstruire les idées reçues sur le handicap.
- **Activ Game** : pour tester ses connaissances et passer à l'action.
- **Serious Game recrutement inclusif** : pour adopter les bons réflexes en entretien.
- **Modules handicap invisible** : pour mieux comprendre les situations non visibles.
- **Quiz accessibilité et management inclusif** : pour sensibiliser managers et équipes.
- **Les leviers de l'accessibilité en formation** : pour mieux appréhender les besoins d'un apprenant en situation de handicap et aller chercher les bons partenaires et dispositifs.



**Émilie Rouinvy, chargée d'Études et Développement
Délégation Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse à Aix en Provence**

« En professionnalisant les référents handicap des organismes de formation en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, nous facilitons l'accès des personnes en situation de handicap à des formations réellement adaptées.

En 2025, plus de 1 500 acteurs de la formation ont été engagés dans des parcours associant des modules nationaux conçus par l'Agefiph, des formations régionales et des ateliers d'échange entre pairs. »

La communauté #Activeurs de progrès gagne du terrain

La communauté #Activeurs de progrès rassemble des entreprises et des acteurs convaincus que l'emploi des personnes en situation de handicap est un moteur de progrès pour l'entreprise et pour la société. Cette communauté incarne une vision active et positive de l'inclusion, où chaque engagement compte et se partage. Signe d'une adhésion croissante, la communauté continue de s'élargir et rassemble près de 19 000 membres (+ 26 % en un an).

Les outils mis à disposition jouent un rôle central dans cette dynamique. Ils permettent aux organisations de mobiliser leurs équipes, valoriser leurs actions et faire évoluer les mentalités de façon ludique et engageante.

- 1 900 kits de communication distribués
- 120 000 outils commandés

Des référents handicaps mieux armés pour agir

Instaurer un référent handicap, lui donner une feuille de route et le former c'est permettre de disposer d'un relais interne capable de structurer sa politique handicap, de sensibiliser les équipes, d'accompagner des salariés ou des apprenants en situation de handicap et donc de faire progresser durablement son organisation quelle qu'elle soit. Le rôle de l'Agefiph est de professionnaliser ces acteurs clés pour leur donner les moyens d'agir concrètement et durablement.

L'Agefiph anime également le 1^{er} réseau de France de référents handicap. Présent sur l'ensemble du territoire, le réseau est décliné dans chaque région et les référents handicap se retrouvent régulièrement lors de rencontres, ateliers, webinaires et temps d'échanges entre pairs pour partager les bonnes pratiques, monter en compétence et faire vivre une dynamique collective au service de l'inclusion. Une fois par an l'Agefiph organise dans une ville de France l'Université du Réseau des Référents handicap. En 2025 l'édition s'est déroulée à Marseille.



Accompagner les organismes de formation à être plus accessibles

Grâce à l'Agefiph et au dispositif Ressource Handicap Formation qu'elle déploie depuis plusieurs années, les organismes de formation de droit commun renforcent leur capacité à accueillir tous les apprenants, quel que soit leur handicap. L'objectif est de permettre à chacun de choisir librement sa formation et son lieu de formation, dans des conditions adaptées à sa situation.

EN CHIFFRES

6 840

organismes de formation inscrits sur la plateforme Ressource Handicap Formation.

1 462

nouveaux organismes de formation engagés dans la démarche accessibilité de la formation.

26 000

heures de formation dispensées aux référents handicap des organismes de formation et Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

36%

des bénéficiaires de l'offre Agefiph d'appui à la professionnalisation sont des collaborateurs d'organismes de formation.

La Ressource Handicap Formation

En 2025, l'Agefiph poursuit son action pour rendre les formations existantes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Grâce au dispositif Ressource Handicap Formation (RHF), elle accompagne les organismes de formation en :

- **Formant et soutenant leurs référents handicap**, personnes relais essentiels pour porter l'engagement de l'organisme mais aussi pour adapter les parcours et les accompagnements des apprenants.
- **Proposant des aides pour permettre aux apprenants de se former dans de bonnes conditions** : financement d'aménagement en situation de formation, financement d'aides humaines, prêt de matériel pour compenser le handicap.
- **Accompagnant leur montée en compétence** en leur proposant une démarche de progrès sur la base d'indicateurs pour mesurer leur progression.

Du nouveau sur la plateforme Ressource Handicap Formation

Depuis avril 2025, les organismes de formation disposent d'une plateforme en ligne plus aboutie où ils peuvent :

- Mesurer le niveau d'accessibilité de leur offre de formation avec un outil d'auto diagnostic.
- Formaliser un plan annuel de progrès.
- Obtenir un dossier de synthèse de leur politique accessibilité.



Isabelle Gruyelle, chargée d'Études et Développement
Délégation régionale Agefiph Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand

« En novembre 2025, nous avons organisé en Isère une première réunion territoriale dédiée à l'inclusion en formation. Ce rendez-vous a réuni les acteurs locaux autour d'une ambition commune : permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de leur choix. Les 50 structures de formation présentes ont également pu mieux identifier leurs interlocuteurs selon les problématiques rencontrées. Fort de ce succès, six nouvelles réunions sont prévues dans toute la région. »

Bon à savoir

Des fiches pratiques ont été mises à disposition des financeurs tels que les Régions, France Travail, Certif Pro ou les Opérateurs de Compétences. Elles présentent des **clauses à intégrer dans les achats de formation** pour encourager l'inclusion et rendre les formations plus accessibles à tous.



Zoom sur l'alternance

- L'Agefiph continue de soutenir le Plan alternance handicap, aux côtés de l'État, du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et de ses partenaires.
- 17 579 personnes en situation de handicap ont signé un contrat d'apprentissage en 2025, ce qui représente une augmentation de 20 %. Une progression à noter d'autant que le nombre total de contrats d'apprentissage tout public diminue de 4,9 %.
- L'Agefiph propose une prime à l'alternance pour les entreprises pour inciter à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, cumulable avec la prime à l'apprentissage de l'État.
- 5 250 primes ont été octroyées en 2025.
- 11 dispositifs régionaux alternance sont également appuyés par 8 délégations régionales de l'Agefiph pour un montant de 3 millions ; ils sont souvent caractérisés par leur capacité particulière à amener vers l'apprentissage des publics jeunes, y compris mineurs, issus de l'enseignement spécialisé ou du médico-social.

À noter

En juin 2025, l'Agefiph a lancé une évaluation des 11 dispositifs alternance régionaux. Les conclusions permettront de préciser les orientations stratégiques pour 2026, avec une mise en œuvre d'un cadre national homogène à partir de 2027.

Participer à la politique publique emploi/handicap, piloter et financer des acteurs comme les Cap emploi

L'Agefiph contribue aux côtés de l'État et des acteurs publics à la définition et à la mise en œuvre de la politique publique emploi/handicap. Elle co-pilote et co-finance un certain nombre d'opérateurs et participe activement dans les régions aux Plans Régionaux pour l'Insertion des Personnes Handicapées (PRITH) et Plans Régionaux de Santé au Travail (PRST) sous l'égide de l'État.

EN CHIFFRES

98

Cap emploi en France, spécialisés dans l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées rencontrant un fort besoin de compensation de leur handicap, dans le cadre des teams handicap de France Travail.

1^{er} financeur de Cap emploi

L'Agefiph finance les Cap emploi à hauteur de 121,3 millions, ce qui représente 67% du budget total des Cap emploi.

2nd financeur de l'emploi accompagné

Avec un engagement de 12,7 millions l'Agefiph est le second financeur, après l'État, des 98 plateformes départementales d'emploi accompagné qui proposent un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap cognitif, mental et psychique.

Nouvelle convention quinquépartite : ce qui change

Le 18 novembre 2025, l'État, l'Agefiph, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), France Travail et Chéops (tête de réseau des Cap emploi) ont signé une nouvelle convention quinquépartite pour 2026–2028.

L'OBJECTIF : renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, que ce soit pour accéder à l'emploi ou pour conserver leur emploi lorsque le handicap survient.

Plusieurs évolutions à noter :

- **Organisation des dialogues de gestion des Cap emploi simplifiée** et unifiée pour les axes accès et maintien en emploi.
- **Engagements financiers clarifiés** pour garantir un accompagnement efficace et durable.
- Mise en place de **plans d'efficience par les Cap emploi**, afin d'optimiser les moyens et les actions sur le terrain.





**Céline Métails, déléguée régionale
Agefiph Centre-Val de Loire à Orléans**

« En novembre 2025, nous avons réuni 200 acteurs de la santé, de la prévention, du handicap et des employeurs, dans le cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et du Plan régional santé au travail (PRST). Cet événement illustre concrètement le rôle de l'Agefiph sur le territoire : renforcer les collaborations et faire avancer ensemble les enjeux de prévention et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap. »

EXEMPLES DE TRAVAUX D'APPUI À DES PROJETS NATIONAUX

Troubles du neurodéveloppement

L'Agefiph accompagne les travaux conduits par la Délégation Interministérielle aux Troubles du Neurodéveloppement dans le cadre de la stratégie troubles du neurodéveloppement (TND) 2023–2027.

Institut national du cancer

L'Agefiph a été associée aux travaux préparatoires de la feuille de route 2026–2030 de l'Institut national du cancer. Cette collaboration vise à intégrer les enjeux des personnes en situation de handicap dans la stratégie nationale.



Soutenir l'innovation et la recherche, produire des données emploi et handicap

L'Agefiph réalise des études et des analyses sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle apporte son soutien à l'innovation et la recherche. Ces activités permettent d'identifier des réponses à des besoins peu ou mal couverts et à éclairer les politiques publiques.

EN CHIFFRES

2,5 M€

de dotation à l'innovation et à la recherche appliquée

28

projets soutenus

9

nouveaux projets accompagnés

14

lauréats suite à l'appel à projets du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Expérimenter de nouvelles solutions d'accompagnement

- **Nouveaux collègues** : accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques (collaboration Siemens, LVMH et Colas Rail).
- **Nouveaux accompagnements avec le Centre national de la création adaptée** pour soutenir l'emploi des artistes en situation de handicap.
- **SAMSAH emploi et habitat** : soutien à la mise en œuvre de ces services d'accompagnement des personnes avec troubles du neurodéveloppement vers l'emploi et le logement. En partenariat avec l'association Vivre autrement.
- **« Vis ma vie pro »** : avec Trisomie 21 France, des ambassadeurs en situation de handicap sensibilisent les entreprises et partagent leur expérience professionnelle.

Sécuriser les parcours professionnels

- **Sportifs de haut niveau** : accompagner la transition vers la vie professionnelle avec H Up.
- **Reconnaissance des acquis de l'expérience** : expérimenter de nouveaux outils pour valoriser les compétences des personnes en situation de handicap avec Différents et Compétents.
- Soutien aux programmes **Éloquence de la différence** et **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**.

Faire émerger des écosystèmes d'innovation

- **Connect4All** : une vitrine des solutions innovantes dans la Handitech.
- **Campus Louis Braille** : un lieu dédié à l'innovation pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.



**Laure Celier, chargée de mission
Direction Innovation Evaluation Stratégie**

«2025 est une année charnière pour le soutien à l'innovation. Les projets accompagnés depuis 2019 arrivent à maturité, et l'objectif est de capitaliser sur leurs enseignements et d'insuffler une nouvelle dynamique. Avec l'appel à manifestation d'intérêt lancé cette année, tous les porteurs de projets innovants sont invités à candidater quand ils le souhaitent, tout au long de l'année et jusqu'à fin 2027. Pour les projets retenus, l'accompagnement inclut non seulement des financements, mais aussi un appui méthodologique, la mise en relation avec les acteurs de notre écosystème et une visibilité renforcée.»

Pourquoi soutenir la recherche ?

La recherche appliquée permet de mieux comprendre les obstacles à l'emploi et d'identifier des solutions concrètes. En 2025, l'Agefiph a soutenu plusieurs travaux portant notamment sur :

- l'accès à l'emploi des **bénéficiaires du RSA** en situation de handicap,
- l'insertion professionnelle des **salariés agricoles** en situation de handicap.

FOCUS

L'Observatoire emploi & handicap

L'Observatoire emploi & handicap de l'Agefiph constitue une référence nationale pour comprendre l'évolution de l'emploi des personnes en situation de handicap.

De façon récurrente, l'Agefiph publie tous les ans :

- Le **tableau de bord semestriel emploi & chômage des personnes en situation de handicap** avec une déclinaison par région.
- Avec l'IFOP le **baromètre annuel de la perception du handicap en emploi**.
- Une enquête annuelle thématique en lien avec le thème de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes en Situation de Handicap.

En 2025

7 publications nationales :

- 2005–2025 L'emploi des personnes en situation de handicap.
- La loi du février 2005. Regards et perspectives 20 ans d'action.
- Santé mentale, handicap et emploi. État des lieux et perspectives.
- Emploi et chômage des personnes handicapées. Tableaux de bord de l'année 2024 et 1^{er} semestre 2025.
- 8^e édition du baromètre sur la perception de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Emploi et handicap, l'égalité pour toutes et tous, à l'occasion de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes en Situation de Handicap.

Enquêtes et évaluations :

- Près de **8 000 répondants** au baromètre emploi & handicap.
- **5 446 participants** à l'étude sur l'égalité au travail (Agefiph-FIFHFP-Ladapt).
- **6 évaluations** : création d'activité, dispositifs spécifiques alternance, inclu'pro, stratégie numérique, activ box, espace scientifique et prospectif.
- **3 enquêtes** : mesure de la satisfaction des aides, mesure de la satisfaction de l'offre de conseil et d'accompagnement, enquête flash Impact de l'aide au maintien dans l'emploi.



04

UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE

Une gouvernance collective au service de l'inclusion

Créée par la loi du 10 juillet 1987 et régie par la loi de 1901 sur les associations, l'Agefiph est dirigée par un conseil d'administration qui repose sur un paritarisme élargi.

Composé de représentants des employeurs, des salariés et des associations de personnes handicapées, le conseil d'administration de l'Agefiph incarne un dialogue social élargi. Il définit la stratégie de l'organisation et veille à ce que toutes les décisions renforcent l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La gouvernance est renouvelée tous les 4 ans.

Une gouvernance tripartite

Le conseil d'administration est composé de 3 collèges de 5 membres chacun :

- **Collège des employeurs** : MEDEF, CPME
- **Collège des salariés** : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO
- **Collège des associations** : APF France Handicap, CFPSAA, FNATH, UNANIMES, UNAPEI

À ces membres s'ajoutent 3 personnalités qualifiées désignées par chacun des collèges et 2 personnalités qualifiées nommées par l'État.

Le contrôleur général économique et financier assiste à toutes les instances.

Un représentant d'une délégation régionale et un représentant du comité social et économique (CSE) participent également aux conseils d'administration.

Des commissions au service de l'action

Pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie, le conseil d'administration s'appuie sur 6 commissions thématiques :

- Commission financière
- Commission politique d'intervention
- Commission études et évaluations
- Commission études des conventions nationales
- Commission communication
- Commission innovations et expérimentations

EN CHIFFRES

Mandat de

4

ans

3

collèges

6

commissions

LE BUREAU DE L'AGEFIPH (MANDATURE 2024-2028)

- **Président** : Christian Ploton (MEDEF)
- **Vice-présidents** : Didier Moguelet (CFTC), Sophie Crabette (FNATH)
- **Trésorière** : Laure Beyret (FO)
- **Trésorier-adjoint** : Jean-Manuel Hergas (APF France Handicap)
- **Secrétaire** : Johan Titren (MEDEF)
- **Secrétaire-adjoint** : Henri Hassan Mohamed Hassan (CFDT)
- **Membre permanent au titre de l'État** : en attente de désignation

COLLÈGE EMPLOYEURS

- **CPME**
Rachel Bouvard
Philippe Chognard
- **MEDEF**
Alice Belfer
Simon Metayer
Christian Ploton

COLLÈGE SALARIÉS

- **CFDT**
Henri Hassan Mohamed Hassan
- **CFE-CGC**
Christophe Roth
- **CFTC**
Didier Moguelet
- **CGT**
Valérie Lefebvre-Haussmann
- **FO**
Laure Beyret

COLLÈGE ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

- **APF France Handicap**
Jean-Manuel Hergas
- **CFPSAA**
Nicolas Blineau
- **FNATH**
Sophie Crabette
- **UNANIMES**
Jean-Yves Hinard
- **UNAPEI**
Patrick Maincent

PERSONNES QUALIFIÉES

- **DÉSIGNÉES PAR L'ÉTAT**
En attente de désignation
- **DÉSIGNÉES PAR LES ASSOCIATIONS**
Michel Doucin (UNAFAM)
- **DÉSIGNÉES PAR LES EMPLOYEURS**
Johan Titren (MEDEF)
- **DÉSIGNÉES PAR LES SALARIÉS**
Pascal Anglade (CFDT)

Une relation de confiance avec l'État

Acteur incontournable de la politique publique de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph entretient avec l'État une relation étroite et structurante. À la fois institutionnelle, stratégique et opérationnelle, cette coopération permet d'agir de manière coordonnée, au plus près des besoins des personnes et des employeurs.

Une mission de service public

La relation entre l'État et l'Agefiph repose sur une mission de service public issue de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Cette loi confie à l'Agefiph l'objectif « d'accroître les moyens consacrés à l'insertion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail ».

Un dialogue continu avec les pouvoirs publics

Au plus haut niveau, le président et la directrice générale de l'Agefiph rencontrent régulièrement les ministres en charge du Travail et des Personnes handicapées. Ce dialogue se prolonge de manière opérationnelle avec leurs cabinets et les directions d'administration centrale, notamment :

- la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- la Direction générale du travail (DGT)
- la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Une réunion bilatérale a notamment lieu tous les mois avec la DGEFP pour échanger sur les actualités opérationnelles et des réunions de travail sont organisées très régulièrement par l'État avec les autres partenaires FIPHFP, France Travail et Cheops.

À savoir

- Le budget de l'Agefiph est approuvé par l'État.
- Les statuts sont agréés par l'État.
- Un contrôleur général économique et financier participe à la gouvernance.
- 2 personnalités qualifiées sont désignées par l'État et siègent au conseil d'administration.

Des conventions pour agir ensemble

La convention quinquapartite signée le 18 novembre 2025 illustre la dynamique à l'œuvre. Elle associe l'État, France Travail, le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le réseau Cap emploi. Elle vise à renforcer la coordination entre leurs réseaux respectifs pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs, publics comme privés.

Préparer la prochaine convention État Agefiph 2026–2029

Depuis 2023 la convention pluriannuelle État Agefiph se décline avec une feuille de route annuelle. Le projet de convention d'objectifs et de moyens 2026–2029 s'inscrit dans cette logique partenariale. Il vise à garantir la cohérence et l'efficacité des interventions de l'Agefiph et de l'État, ainsi que la complémentarité des dispositifs spécifiques ou de droit commun, à l'échelle nationale comme territoriale.



05

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉS

Un écosystème de partenariats pour l'inclusion

En 2025, l'Agefiph renforce son rôle de partenaire stratégique des entreprises et des acteurs de l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Ses collaborations diversifiées permettent de coordonner les actions, de sécuriser les parcours et de diffuser les bonnes pratiques pour transformer l'inclusion en démarche concrète et durable.



France Travail : une alliance de travail renforcée

Depuis septembre 2025 France travail et l'Agefiph se sont engagés dans une alliance stratégique pour faire progresser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap en France. France travail et l'Agefiph entendent notamment :

- Simplifier et fluidifier les modalités de mobilisation des aides et prestations de l'Agefiph par les conseillers France travail au profit des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des entreprises.
- Intégrer pleinement l'expertise handicap de l'Agefiph dans l'offre entreprise de France Travail et renforcer les synergies entre les équipes des deux réseaux sur le terrain.
- Partager des données en travaillant à une meilleure interopérabilité de leurs de leurs systèmes d'information.
- Appuyer ensemble des dispositifs expérimentaux.

À savoir

Depuis la fin de l'année 2025 les professionnels du Réseau pour l'emploi peuvent accéder à toute l'offre de formation de l'Agefiph directement depuis la plateforme de l'Académie France Travail, sans connexion supplémentaire.

Accompagner les jeunes en service civique

La convention 2025–2027 avec l'Agence du Service Civique, signée en février en présence de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, vise à :

- Sensibiliser les structures d'accueil et d'orientation.
- Préparer et accompagner les professionnels encadrant les jeunes en service civique.
- Faciliter l'accès aux offres et aux expertises de l'Agefiph.
- Organiser le suivi des jeunes en situation de handicap.

Renforcer les compétences des professionnels et des entreprises

La convention avec l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec), signée en mars 2025, permet de :

- Développer la connaissance des services de l'Agefiph auprès des consultants.
- Sensibiliser les cadres et les jeunes diplômés pour les inciter à faire reconnaître leur situation de handicap.
- Promouvoir les dispositifs auprès des entreprises.

À noter

En 2025 l'Agefiph a consolidé sa collaboration avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui permet de :

- Financer des prestations de conseils au bénéfice des employeurs privés comme publics.
- Travailler à une meilleure homogénéisation de leurs aides respectives.
- Développer des outils mutualisés pour les employeurs privés et publics : plateformes de prêts de matériel.
- Co-organiser la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Coordonner les branches, filières et acteurs sur les territoires

Pour répondre à la diversité des besoins, l'Agefiph s'appuie sur un écosystème de partenaires complémentaires pour faciliter le parcours employeur :

- **OPCO** : sécurisation des parcours, développement de l'alternance, professionnalisation des conseillers et mobilisation des entreprises.
- **Branches et fédérations professionnelles** : nouveaux diagnostics sectoriels (experts-comptables, HLM, commerce de gros), guides, webinaires et accompagnement direct des TPE-PME.
- **Organisations syndicales et patronales** : diffusion des enjeux dans le dialogue social.
- **Associations de personnes handicapées** : expertise terrain et solutions opérationnelles (accessibilité, accompagnements spécifiques, innovation via le TechLab...) et réseaux d'entreprises.



Former et sécuriser les parcours professionnels

L'Agefiph renforce ses partenariats pour la formation et la transition professionnelle :

- **Carif-Oref** : amélioration de l'accès aux formations, connaissance des parcours professionnels, professionnalisation des acteurs, relations avec les délégations régionales Agefiph.
- **Caisse des dépôts et consignment** : identification et suivi des personnes, accessibilité des formations, professionnalisation des acteurs.
- **Certif Pro/Transitions Pro** : accompagnement des projets de reconversion et maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Prévenir la désinsertion professionnelle

La coopération avec Présanse, la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole et la Caisse nationale d'assurance maladie, en collaboration avec Cheops se renforce pour :

- Tirer parti des leviers législatifs (loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail) et des constats et préconisations du rapport « Prévention de la désinsertion professionnelle » de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).
- Coordonner les interventions et optimiser les expertises.
- Former les acteurs sur le handicap et la prévention.

Notes

[illegible]

Dcom - 2026

Conception graphique & rédaction : opixido - Géraldine Baraud

Crédits photos : © Jean-Christophe Darolle, © Philippe Rouget de Conigliano, © Agefiph,
© iStock : shapecharge, Dejan Marjanovic, fizkes, alvarez et SDI Productions.